

METTRE EN PLACE DES DISPOSITIFS DE SECOURS

ALÉA



PRÉCIPITATIONS ET INONDATIONS



DYNAMIQUES LITTORALES



CHALEURS



FEUX DE FORÊT



TEMPÊTES ET VENTS VIOLENTS

ÉTAPE DE MISE EN ŒUVRE



CONSTRUCTION



RÉNOVATION



EXPLOITATION

PARTIE DU BÂTIMENT



USAGES

COÛT



faible moyen élevé

NIVEAU DE COMPÉTENCE REQUIS



Face au changement climatique, des solutions d'adaptation peuvent être mises en place afin d'améliorer la résilience du bâti et de ses occupants aux aléas climatiques. Il peut cependant arriver que ces solutions d'adaptation ne suffisent pas à prévenir les dégâts matériels et humains lors d'évènements climatiques. Il est donc essentiel de prévoir des dispositifs de secours permettant de mettre à l'abri les usagers et les équipements essentiels du bâtiment, en facilitant l'évacuation du bâti ou en les accueillant temporairement dans des zones refuge.

IMPACTS

Mettre en place des dispositifs de secours permet de **protéger les occupants** du bâtiment lors d'évènements climatiques, tels que les inondations, submersions marines, vagues de chaleur, feux et tempêtes et ainsi de limiter les conséquences humaines (blessés et morts). Les dispositifs de secours peuvent également permettre de **préserver les biens ou équipements** coûteux ou essentiels situés dans le bâtiment.

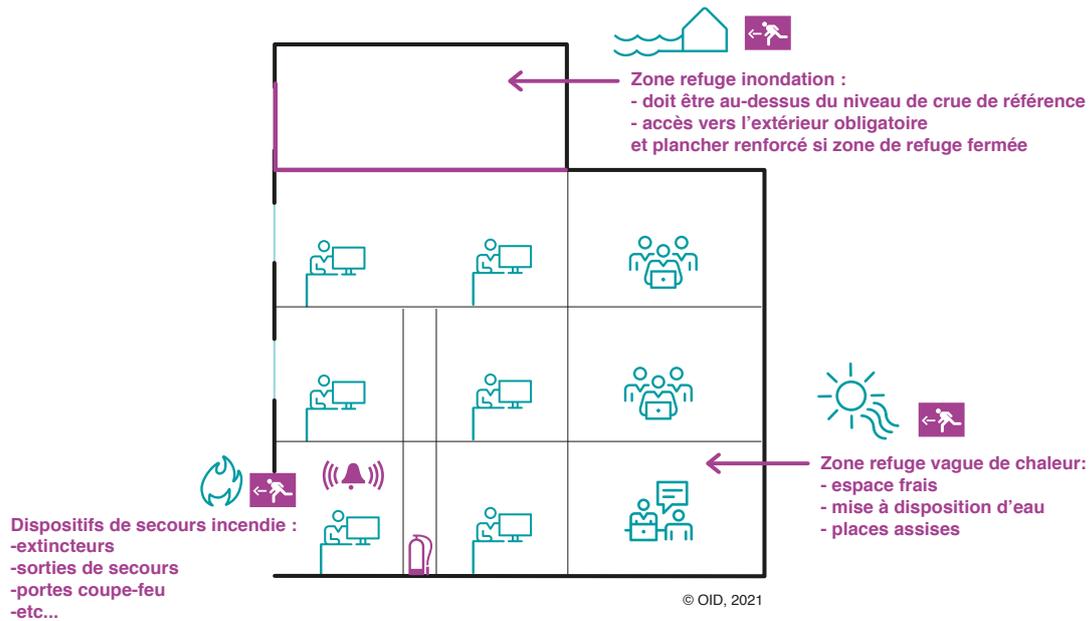
GUIDE DE MISE EN PLACE

Parmi les dispositifs de secours existants, on trouve à la fois : des **solutions techniques**, telles que les zones refuges ou les sorties de secours, et des **solutions organisationnelles**, tels qu'un plan de gestion de crise, des procédures de migration des serveurs, ou la désignation au sein de chaque équipe d'un responsable de l'évacuation. Afin d'assurer la sécurité des occupants et des équipements du bâtiment, il est conseillé de combiner des dispositifs de secours techniques et organisationnels.

Lors de la mise en place de dispositifs de secours techniques et organisationnels, il est essentiel :

1. De bien **identifier les risques climatiques** auxquels le bâtiment et ses occupants sont exposés ;
2. De **prendre en compte les caractéristiques territoriales et topographiques** du site qui pourraient constituer des facteurs à risque ou de résilience dans la stratégie de mise en sûreté des usagers et des équipements ;
3. D'**élaborer un plan d'urgence**, accessible à tous les occupants du bâtiment, qui comprend des procédures claires pour l'évacuation en cas de besoin et la gestion des situations de crise ;
4. De **bien identifier les populations** qui occupent le bâtiment (mobilité réduite, personnes âgées, familles, langue parlée etc.) et les biens à protéger afin de proposer des dispositifs de secours adaptés ;
5. De **mettre en place une signalétique claire** permettant d'indiquer la marche à suivre en cas d'évènement climatique majeur ;
6. D'**entretenir régulièrement** les installations et les équipements critiques tels que les générateurs de secours pour garantir leur fonctionnement en cas d'urgence ;
7. De **former et sensibiliser les occupants** sur les procédures d'urgence et les mesures à prendre en cas d'évènement climatique extrême ;
8. De **mettre en place des systèmes de communication d'urgence** pour informer rapidement les occupants en cas de danger.

DIVERS DISPOSITIFS DE SECOURS FACE AUX ALÉAS CLIMATIQUES



FREINS ET LEVIERS

- ⊖ La mise en place de dispositifs de secours ne permet pas d'assurer à elle seule leur efficacité. En effet, l'impact des dispositifs **dépend grandement du degré de sensibilisation** et de préparation des occupants et des gestionnaires du bâtiment.
- ⊕ On veillera donc, en parallèle de la mise en œuvre de dispositifs de secours, à **informer les occupants et les gestionnaires** du bâtiment des risques naturels encourus et des dispositifs de secours existants et à effectuer les exercices de simulation nécessaires.
- ⊕ La mise en œuvre de mesures visant à **favoriser le lien social** peut également contribuer à améliorer l'efficacité des dispositifs de secours grâce au **développement d'une plus forte solidarité** entre les usagers du bâtiment.
- ⊕ La mise en place de dispositifs de secours spécifiques **peut être rendue obligatoire** par différents dispositifs normatifs nationaux (e.g. Code de la Construction et de l'Habitation) et locaux (e.g. Plans de Prévention des Risques (PRR)).
- ⊕ En cas de crise prolongée entraînant l'indisponibilité ou l'inaccessibilité du bâtiment ou de la zone, en complément des mesures mentionnées précédemment, une **stratégie de repli temporaire** pour la partie du bâtiment désignée comme «repliable» ou la zone à considérer comme «à abandonner» peut être mise en place.

! MALADAPTATION

Les maladaptations peuvent résider dans les risques suivants :

Inadéquation des mesures d'adaptation au changement climatique

Lorsque la conception et la planification des dispositifs de secours ne prennent pas en compte les projections du changement climatique et leurs incertitudes associées, cela peut entraîner un sous-dimensionnement de ces dispositifs pour faire face à des événements climatiques plus sévères et fréquents que ce qui avait été initialement anticipé. Cela peut entraîner l'inefficacité des dispositifs de secours et une augmentation de la vulnérabilité aux aléas climatiques.

Complexité excessive

Lorsque les dispositifs de secours techniques et organisationnels deviennent trop complexes, cela peut rendre difficile leur compréhension par le personnel et les occupants, ce qui peut entraver leur capacité à réagir rapidement et diminue l'efficacité de la réponse en cas de crise.

Communication inappropriée

Une communication inadéquate ou une surcommunication concernant les risques climatiques peut déclencher de l'inquiétude voire de la panique plutôt que de contribuer à la préparation et à la sécurité. De plus, une utilisation excessive des systèmes d'alarme ou des simulations peut entraîner ce que l'on appelle une «fatigue de l'alarme» ou « fatigue d'alerte », où les occupants ne réagissent plus de manière adéquate en raison d'une surstimulation d'alertes. Cela peut conduire à une complaisance dangereuse, où les individus ignorent les avertissements légitimes car ils ont été exposés à un grand nombre de fausses alertes.

REPÈRES DE SUIVI



LES RECOMMANDATIONS ESSENTIELLES Y AVEZ-VOUS PENSÉ ?

- ✓ IDENTIFIER LES RISQUES CLIMATIQUES AUXQUELS EST EXPOSÉ LE BÂTIMENT
- ✓ PRENDRE EN COMPTE DES CARACTÉRISTIQUES TOPOGRAPHIQUES DU TERRAIN
- ✓ IDENTIFIER LES POPULATIONS QUI OCCUPENT LE BÂTIMENT (PERSONNES ÂGÉES, FAMILLES, ETC.)
- ✓ ÉLABORER UN PLAN DE GESTION DE CRISE
- ✓ ÉLABORER LES PROCÉDURES DE MISE EN SÛRETÉ DES USAGERS ET DES ÉQUIPEMENTS



POUR SUIVRE MES ACTIONS ADAPTATIVES AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

+/- : indicateur quantitatif ★ : indicateur qualitatif

INDICATEURS DE MOYENS	INTERPRÉTATION
+/- Nombre de zones refuges par rapport au nombre d'usagers	▶ A maximiser
+/- Nombre de responsables d'évacuation par rapport au nombre d'usagers	▶ A maximiser
+/- Nombre de signalétiques indiquant la conduite à tenir en cas de catastrophes liées au changement climatique par rapport au nombre d'usagers	▶ A maximiser
+/- Pourcentage de recommandations essentielles suivies (%)	▶ Le maximum de recommandations doit être mis en œuvre
+/- Pourcentage des occupants sensibilisés aux aléas climatiques auxquels le bâtiment est exposé (%)	▶ A maximiser
+/- Nombre de simulation d'évacuations et/ou de gestion d'aléas climatiques auxquels est exposé le bâtiment	▶ A maximiser

INDICATEURS DE RÉSULTATS	INTERPRÉTATION
+/- Temps écoulé entre la détection d'une urgence et le début de la réponse (heures)	▶ A minimiser
+/- Comparaison de la durée de l'interruption d'activité avant et après la mise en place de dispositifs de secours par rapport à celle d'une situation témoin* (heures)	▶ Minimiser la durée des interruptions d'activité autant que possible

+/- Comparaison du temps nécessaire pour rétablir complètement les activités normales par rapport à celles d'une situation témoin* (heures)	▶ Minimiser autant que possible le temps nécessaire pour que les activités reprennent normalement
+/- Dommages financiers, matériels et/ou humains subis par les usagers du bâtiment lors de catastrophes liées au changement climatique	▶ A minimiser
+/- Dégâts subis par le bâti et/ou les équipements lors de catastrophes liées au changement climatique	▶ A minimiser
+/- Pourcentage des occupants respectant les procédures d'urgences lors de simulation d'évacuations et/ou de gestion d'aléas climatiques (%)	▶ A minimiser

* La situation témoin est définie par les paramètres fixés permettant d'isoler l'influence de l'action adaptative (conditions similaires : météo, heure de mesure, espace, etc.).

EN SAVOIR PLUS

Ministère de l'égalité des territoires et du Logement et Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie (2012), [Aménagement d'une zone refuge dans l'habitat individuel existant](#)

Ministère des Solidarités et de la Santé (2021), [Guide ORSEC départemental S6 – Disposition spécifique : Gestion sanitaire des vagues de chaleur](#)

Secrétariat Général de la Défense et de la Sécurité Nationale (SGDSN) (2013), [Guide pour réaliser un plan de continuité d'activité](#)